# **DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**



#### **DU 3 JUILLET 2024**

Le Maire atteste la télétransmission au contrôle de légalité de l'ensemble des délibérations, le 4 juillet 2024.

Document publié sur le site de la commune de SAINT MARTIN DES FONTAINES pour une durée minimale de 2 mois à compter du 4 juillet 2024.

Conformément aux articles R421-1 à R421-5 du code de la justice, les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes — 6 Allée de l'Ile Gloriette — BP 24111 — 44041 NANTES CEDEX 01 - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. La juridiction administrative peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens (htpps://www.telerecours.fr)





# CONSEIL MUNICIPAL LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES

# **SÉANCE DU 3 JUILLET 2024-20 H 30**

Délibération n°	Objet	Décision du Conseil Municipa	
39/2024	NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE	Adopté à l'unanimité	
40/2024	APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUIN 2024	Adopté à l'unanimité	
41/2024	M57 FONGIBILITE DE CREDITS 2024	Adopté à l'unanimité	
42/2024	DECISION MODIFICATIVE N°2	Adopté à l'unanimité	
43/2024	APPEL D'OFFRE VOIRIE 2024 – CHOIX DE L'ENTREPRISE	Adopté à l'unanimité	

Document mis en ligne sur le site internet de la commune de Saint Martin Des Fontaines

https://www.saint-martin-des-fontaines.fr

Le 4 juillet 2024

Le Maire,



ID: 085-218502458-20240703-DELIB 39 2024-DE

#### **DEPARTEMENT DE LA VENDEE**

#### **COMMUNE DE ST MARTIN DES FONTAINES 85570**

# PROCÈS-VERBAL

# DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 3 JUILLET 2024

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents : 7

Nombre de pouvoirs donnés : 3

Nombre de suffrages exprimés : 10

L'an deux mil vingt-quatre, le trois juillet vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal de SAINT MARTIN DES FONTAINES, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Philippe HERNANDEZ, Maire.

Date de la convocation : 25 juin 2024

<u>Présents</u>: HERNANDEZ Philippe, BOURDEAU Marylène, BONNEAU Olivier, GIRARD Alain, BACQUELIN Didier, RAMBAUD Lucie. PAULE Dimitri.

Absent: PROVIN Isabelle, HERNANDEZ Rémi, RICHET Victor, VALIN Cécile.

Absent ayant donné pouvoir HERNANDEZ Rémi à BONNEAU Olivier; PROVIN Isabelle à BACQUELIN Didier; RICHET Victor à HERNANDEZ Philippe.

Secrétaire de séance : RAMBAUD Lucie

#### Obiet n°39/2024: NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SÉANCE

Vu les dispositions de l'article L.2121-15 par renvoi de l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil Municipal nomme un membre pour remplir les fonctions de secrétaire ;

CONSIDÉRANT qu'à l'occasion de chaque séance du Conseil Municipal, il est de tradition de nommer comme secrétaire de séance l'un des Conseillers Municipaux parmi les noms proposés ci-après ;

#### VU les Conseillers proposés :

- > BOURDEAU Marylène,
- ➢ BONNEAU Olivier,
- BACQUELIN Didier,
- ➢ GIRARD Alain,
- > HERNANDEZ Rémi,
- > PAULE Dimitri.
- > PROVIN Isabelle,
- > RAMBAUD Lucie,
- > RICHET Victor,
- VALIN Cécile.

Reçu en préfecture le 04/07/2024

oublié le

ID: 085-218502458-20240703-DELIB\_39\_2024-DE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

NOMME en qualité de secrétaire de séance : RAMBAUD Lucie.

# FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Secrétaire de séance

Remand

**RAMBAUD Lucie** 

Le Maire

Reçu en préfecture le 04/07/2024

Publié le

ID: 085-218502458-20240703-DELIB\_40\_2024-DE

#### **DEPARTEMENT DE LA VENDEE**

# **COMMUNE DE ST. MARTIN DES FONTAINES 85570**

#### PROCÈS-VERBAL

# DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 3 JUILLET 2624

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents : 7

Nombre de pouvoirs donnés: 3

Nombre de suffrages exprimés : 10

L'an deux mil vingt-quatre, le trois juillet vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal de SAINT MARTIN DES FONTAINES, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Philippe HERNANDEZ, Maire.

Date de la convocation : 25 juin 2024

<u>Présents</u>: HERNANDEZ Philippe, BOURDEAU Marylène, BONNEAU Olivier, GIRARD Atain, BACQUELIN Didier, RAMBAUD Lucie, PAULE Dimitri.

Absent: PROVIN Isabelle, HERNANDEZ Rémi, RICHET Victor, VALIN Cécile.

Absent ayant donné pouvoir HERNANDEZ Rémi à BONNEAU Olivier; PROVIN Isabelle à BACQUELIN Didier; RICHET Victor à HERNANDEZ Philippe.

Secrétaire de séance : RAMBAUD Lucie

#### Objet n°40/2024: APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUIN 2024

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 6 juin 2024 a été transmis par mail le 25 juin 2024 à Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux de la commune de SAINT MARTIN DES FONTAINES.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

- ARRÊTE le procès-verbal du Conseil Municipal du 6 juin 2024.

#### FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Secrétaire de séance

Le Maire

**RAMBAUD Lucie** 

Remarket



Reçu en préfecture le 04/07/2024

Publié le

ID: 085-218502458-20240703-DELIB\_41\_2024-DE

#### **DEPARTEMENT DE LA VENDEE**

# **COMMUNE DE ST MARTIN DES FONTAINES 85570**

#### PROCÈS-VERBAL

# DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 3 JUILLET 2024.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents : 7

Nombre de pouvoirs donnés : 3

Nombre de suffrages exprimés: 10

L'an deux mil vingt-quatre, le trois juillet vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal de SAINT MARTIN DES FONTAINES, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Philippe HERNANDEZ, Maire.

Date de la convocation : 25 juin 2024

Présents: HERNANDEZ Philippe, BOURDEAU Marylène, BONNEAU Olivier, GIRARD Alain, BACQUELIN Didier,

RAMBAUD Lucie, PAULE Dimitri.

Absent: PROVIN Isabelle, HERNANDEZ Rémi, RICHET Victor, VALIN Cécile.

Absent avant donné pouvoir HERNANDEZ Rémi à BONNEAU Olivier; PROVIN Isabelle à BACQUELIN Didier; RICHET Victor à HERNANDEZ Philippe.

Secrétaire de séance : RAMBAUD Lucie

#### Objet n°41/2024: M57 FONGIBILITE DES CREDITS 2024

VU le Code Général des Collectivités Territoriale, et notamment l'article L 5217-10-6

VU la délibération du conseil municipal n°16/2024 du 20 mars 2024 approuvant le Budget primitif 2024 ;

Concernant les virements de crédits budgétaires en M57 :

#### Le Conseil Municipal à l'unanimité:

➤ AUTORISE le Maire à mouvementer des crédits d'un chapitre à un autre dans une même section dans la limite de 7.5% des dépenses réelles.

Seul le chapitre 012 (rémunérations) est exclue de ce dispositif et nécessite une DM.

#### FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Secrétaire de séance

Homburd

**RAMBAUD Lucie** 

Le Maire





ID: 085-218502458-20240703-DELIB\_42\_2024-DE

#### DEPARTEMENT DE LA VENDEE

# COMMUNE DE ST MARTIN DES FONTAINES 85570

### PROCÈS-VERBAL

# DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 3 JUILLET 2024.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents : 7

Nombre de pouvoirs donnés : 3

Nombre de suffrages exprimés : 10

L'an deux mil vingt-quatre, le trois juillet vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal de SAINT MARTIN DES FONTAINES, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Philippe HERNANDEZ, Maire.

Date de la convocation : 25 juin 2024

<u>Présents</u>: HERNANDEZ Philippe, BOURDEAU Marylène, BONNEAU Olivier, GIRARD Alain, BACQUELIN Didier, RAMBAUD Lucie, PAULE Dimitri.

Absent: PROVIN Isabelle, HERNANDEZ Rémi, RICHET Victor, VALIN Cécile.

<u>Absent ayant donné pouvoir</u> HERNANDEZ Rémi à BONNEAU Olivier; PROVIN Isabelle à BACQUELIN Didier; RICHET Victor à HERNANDEZ Philippe.

Secrétaire de séance : RAMBAUD Lucie

#### Oblet n°42/2024: DECISION MODIFICATIVE N°2

VU le Code Général des Collectivités Territoriale, et notamment l'article L 5217-10-6

VU la délibération du conseil municipal n°16/2024 du 20 mars 2024 approuvant le Budget primitif 2024;

Considérant qu'il y a lieu d'effectuer des transferts de section à section et de chapitre à chapitre, afin de faire face à une dépense imprévue au budget primitif 2024 ;

Le conseil municipal à l'unanimité, DECIDE d'autoriser les transferts suivants :

Reçu en préfecture le 04/07/2024

ID: 085-218502458-20240703-DELIB\_42\_2024-DE

Division	Dépenses (1)		Recette	es Mr.
Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
0-2033 Frais dinsertion	0 00 4	440 00 €	9 00 €	0 00 0
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporates	0.00 €	440,00 €	0.00 €	0,00 €
D-2313 Constructions (en cours)	440 00 €	0 00 €	0.00 €	0 00 0
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	440 00 4	0.00 4	0.00 €	0.00 €
Total HIVESTISSEMENT	440.00 4	440,00 €	0.004	0.00 €
Total General		0.00 €	e de la companya della companya della companya de la companya della companya dell	

# FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Secrétaire de séance

**RAMBAUD Lucie** 

Komawal

Le Maire

Reçu en préfecture le 04/07/2024

Publié le

ID: 085-218502458-20240703-DELIB\_43\_2024-DE

#### **DEPARTEMENT DE LA VENDEE**

# **COMMUNE DE ST MARTIN DES FONTAINES 85570**

# PROCÈS-VERBAL

# DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 3 JUILLET 2024

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents : 7

Nombre de pouvoirs donnés : 3

Nombre de suffrages exprimés : 10

L'an deux mil vingt-quatre, le trois juillet vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal de SAINT MARTIN DES FONTAINES, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Philippe HERNANDEZ, Maire.

Date de la convocation : 25 juin 2024

<u>Présents</u>: HERNANDEZ Philippe, BOURDEAU Marylène, BONNEAU Olivier, GIRARD Alain, BACQUELIN Didler, RAMBAUD Lucie, PAULE Dimitri.

Absent: PROVIN Isabelle, HERNANDEZ Rémi, RICHET Victor, VALIN Cécile.

Absent avant donné pouvoir HERNANDEZ Rémi à BONNEAU Olivier; PROVIN Isabelle à BACQUELIN Didier; RICHET Victor à HERNANDEZ Philippe.

Secrétaire de séance : RAMBAUD Lucie

#### Objet n°43/2024: APPEL D'OFFRE VOIRIE 2024 - CHOIX DE L'ENTREPRISE

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du marché de travaux relatifs à la voirie communal : Un avis d'appel public à la concurrence pour un lot a été publié le 21 mai 2024 sur le site de marché-sécurisé.fr. La date limite de remise des offres était fixée au 21 juin 2024 à 12h00.

Après avoir procédé à l'analyse des offres avec Mr Giraud Paul représentant l'entreprise Aménagement Ingénierie VRD, le Maire propose d'attribuer le lot suite à la commission d'appel d'offre ainsi :

Lot – COLAS pour un montant de 122 724.50 € HT soit 147 269.40 € TTC

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De retenir l'entreprise cl-dessus exposée dans le cadre du marché de travaux de la voirie communale.
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches s'y afférent.
- Précise que les dépenses correspondantes seront engagées au budget principal communal.

### FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

Secrétaire de séance

Confunct

Le Maire

**RAMBAUD Lucie**